

<http://www.ujfp.org/spip.php?article8225>

The logo consists of the letters 'UJFP' in a bold, red, sans-serif font. The letters are slightly shadowed, giving them a three-dimensional appearance as if they are floating above a light-colored surface.

Soutien à la lutte des "IBIS" de Batignolles

- L'UJFP en action - Communiqués de l'UJFP -

The logo consists of the letters 'UJFP' in a bold, red, sans-serif font.

Date de mise en ligne : samedi 5 décembre 2020

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Les salarié(e)s de l'hôtel "IBIS Paris 17 Clichy-Batignolles" sont toujours mobilisé(e)s !

Dans cet hôtel du groupe Accor (plus de 4 milliards d'Euros et plus de 10% de profit en 2019) où une chambre est à 450Euros la nuit, les femmes de ménage sont contraintes de nettoyer 3 chambres et demie par heure pour un salaire de 700Euros par mois. Et les heures supplémentaires ne sont pas payées !

Elles et ils sont toujours en grève et ont besoin du soutien de tous (dons à <https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/caisse-de-soutien-a-la-lutte-ibis-batignolles>).

La commission antiracisme politique pour la Coordination nationale de l'UJFP

Elles et ils ont publié la déclaration suivante sur le site de leur caisse de solidarité, Papayoux-Solidarité (<https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/caisse-de-soutien-a-la-lutte-ibis-batignolles>).

Le groupe ACCOR : DU VOL ET L'OPPRESSION DES SALARIÉ-E-S AU VIOL D'UNE FEMME DE CHAMBRE

"LE POUVOIR, CA NE SE DEMANDE PAS, CA S'ARRACHE !" (Sylvie, femme de chambre)

Dès le début de la grève à l'hôtel IBIS BATIGNOLLES situé Porte de Clichy notre syndicat a appris qu'il y a environ un an une femme de chambre de la société STN a été violée par l'ancien directeur de cet hôtel !

Il faut dire que quand on considère les femmes de chambre et les salariées de la sous-traitance comme des sous salariées taillables et corvéables à merci il ne faut pas s'étonner de tels crimes !

Le Directeur d'un hôtel se prend dans ces conditions pour le maître des lieux pouvant disposer à sa guise d'une main d'oeuvre précarisée soumise à son bon vouloir et à sa disposition.

Le groupe ACCOR et la société STN portent de lourdes responsabilités sur ce crime de viol qu'ils ont voulu enterrer à tout prix !

**SOUS-TRAITANCE = MALTRAITANCE !
ACCOR ET STN COMPLICES DE LA DISCRIMINATION !**

Les hôtels IBIS, qui appartiennent au groupe ACCOR, sont des établissements qui font énormément de profits notamment sur le dos des salariés de la sous-traitance. Le groupe ACCOR est un géant de l'industrie hôtelière du luxe en Europe et dans le monde !

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2018 s'établit à 3 610 millions d'euros, en progression de 8,8% à périmètre et taux de change constant (PCC), et de 16,9% en données publiées par rapport à 2017.

De l'autre côté de la barricade, la situation n'est pas la même : les salarié-e-s du service d'hébergement (Femmes de chambre, équipier-e-s, et gouvernantes) sont sous-traité-e-s à la société STN, leader français dans le secteur de la

propreté hôtelière !

Dans cet hôtel règne l'inégalité de traitement pour les salarié-e-s de la sous-traitance qui ne bénéficient pas du même statut social que les salarié-e-s embauché-e-s directement par IBIS Batignolles (indemnité nourriture, intéressement, participation, salaires moins élevés, primes diverses etc...).

Cette situation de dumping social est inacceptable !

Plus grave encore, la société STN TEFID pratique, avec la complicité de l'hôtelier, le travail dissimulé, avec des cadences quasiment impossibles à respecter, particulièrement pour les femmes de chambres qui doivent effectuer 3 chambres et demie par heure sans paiement des dépassements horaires.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, parce qu'ils n'acceptent pas ce modèle économique qui broie les femmes et les hommes, les salarié-e-s de la sous-traitance de l'IBIS BATIGNOLLES en lutte depuis le Mercredi 17 juillet à 9h vous appellent à les soutenir !

REVENDEICATIONS DES SALARIÉS de la société STN TRAVAILLANT à L'hôtel IBIS BATIGNOLLES :

- 1 Embauche des salariés de la sous-traitance STN GROUPE par L'hôtel IBIS BATIGNOLLES avec reprise de leur ancienneté.
- 2 Passage à temps complets des temps partiel et des CDD en CDI
- 3 Arrêt des mutations des salariées partiellement inaptés et des mutations non justifiées de manière générale.
- 4 Arrêt du harcèlement par Anne Marie gouvernante IBIS Batignolles
- 5 Versement d'une indemnité nourriture égale à 7,24 Euros par jour travaillé (2 Minimum Garanti) et d'une prime de lit supplémentaire de 2Euros par lit
- 6 Installation d'une pointeuse électronique infalsifiable avec remise d'un relevé horaire hebdomadaire à chaque salarié.
- 7 Prime de nettoyage et repassage des vêtements de travail égale à 22 Euros par mois (1Euros par jour travaillé) et fourniture de 2 tenues de travail par an en coton.
- 8 Classement en catégorie B de l'ensemble des salariés de STN GROUPE.
 - Femmes de chambre, équipiers : AQS1B, AQS2B après 2 ans, AQS3B après 5 ans
 - Gouvernantes : CE1, CE2 après 2 ans, CE3 après 5 ans
- 9 Suppression de l'abattement illégal de 8%.
- 10 Suppression de la clause de mobilité.
- 11 Prime d'habillement-déshabillage 250 Euros par an.
- 12 Remboursement des transports à 100%.
- 13 Diminution cadence indicative du nombre de chambres à 2 chambres 1/ à l'heure.
- 14 Election de deux délégués de proximité de la société STN GROUPE au sein de l'hôtel IBIS BATIGNOLLES

Pour soutenir leur lutte, faites un don à :

<https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/caisse-de-soutien-a-la-lutte-ibis-batignolles>